

LE CERTIFICAT DE CAPACITE ELEVAGE (établissement d'élevage)

(Espèces non domestiques de la faune locale ou étrangère)

Dans cette note explicative vous trouverez des renseignements utiles à la constitution de votre dossier de demande de certificat de capacité relatif à la faune sauvage captive, notamment :

- ☰ la liste des documents à fournir,
- ☰ une méthodologie de rédaction de votre dossier.

I - Pourquoi un certificat de capacité "faune sauvage captive"

1) Principe :

Il s'agit d'apprécier vos connaissances tant théoriques que pratiques. Il vous incombe de présenter et de démontrer votre capacité à mettre en œuvre un projet de création ou d'exploitation d'un établissement au sein duquel vous êtes responsable de l'entretien des animaux.

Je vous rappelle que la possession du certificat de capacité est obligatoire pour toute personne en charge d'animaux non domestiques.

(Article L.413-2 et L.413-3 du Code de l'Environnement).

Article L.413-2 : *"les responsables des établissements d'élevage d'animaux d'espèces non domestiques, de vente, de location, de transit, ainsi que ceux des établissements destinés à la présentation au public de spécimens vivants de la faune locale ou étrangère, doivent être titulaires d'un certificat de capacité pour l'entretien de ces animaux."*

Article L.413-3 : *"Sans préjudice des dispositions en vigueur relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, l'ouverture des établissements d'élevage d'animaux d'espèces non domestiques, de vente, de location, de transit, ainsi que l'ouverture des établissements destinés à la présentation au public de spécimens vivants de la faune locale ou étrangère, doivent faire l'objet d'une autorisation délivrée dans les conditions et selon les modalités fixées par un décret en Conseil d'État."*

2) Contexte :

Arrêté du 08 octobre 2018 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques.

Tout animal qui ne figure pas sur cette liste est considéré comme "non domestique" et son entretien nécessite de ce fait un certificat de capacité.

II – Les compétences reconnues pour le certificat de capacité

Il convient de s'assurer que vous disposez des connaissances nécessaires afin de garantir, en fonction de l'activité :

- ⇒ l'entretien courant des animaux (bien-être - sécurité – biologie),
- ⇒ la gestion globale du cheptel (tenue des registres, suivi sanitaire),
- ⇒ la maîtrise de la reproduction (entrées – sorties),
- ⇒ la qualité des installations, leur fonctionnement,
- ⇒ la maîtrise des impératifs liés à la protection des espèces sauvages (mesures de protection – connaissance des populations),
- ⇒ la sécurité des personnes (personnel de l'établissement – visiteurs – prévention des risques),
- ⇒ la mise en œuvre de l'information du public (si certificat de capacité « présentation au public »)

III – Activités et champs d'application

Le certificat de capacité est délivré par le Préfet pour un type de qualification.

✓ **Activités** : trois catégories de certificat de capacité :

- ♦ vente, location ou transit
- ♦ élevage,
- ♦ présentation au public.

✓ **Espèces** :

Une liste d'espèces ou de sous-espèces non domestiques (clairement identifiées) accompagnera le certificat de capacité.

✓ **Validité du certificat** :

A titre personnel, donc incessible, le certificat est accordé sans limitation de durée.

Toutefois, suite à la première demande il peut être accordé pour une durée limitée (en général entre un et trois ans).

En cas de faute grave ou de condamnation pour infraction relative à la protection de la nature ou à la protection animale, le certificat de capacité peut faire l'objet d'une abrogation.



ETABLISSEMENT D'ELEVAGE D'ANIMAUX D'ESPECES NON-DOMESTIQUES

COMMENT OBTENIR LE CERTIFICAT DE CAPACITE « ELEVAGE »

1^{ère} Etape :

Elaboration du dossier de demande de certificat

Une attention particulière sera accordée à la présentation du document :

- ⇒ il sera dactylographié,
- ⇒ au début, un sommaire présentera les différents chapitres,
- ⇒ les pages seront numérotées.

DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITÉ

INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

1. LETTRE DE DEMANDE DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ

Adressée à Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique

Datée et signée

- Préciser :
- les catégories d'animaux retenues : oiseaux
 petits mammifères
 reptiles ...
 - le domaine d'activité : élevage amateur
 élevage professionnel

« Je soussigné (nom et prénom) présente une demande de certificat de capacité pour l'élevage amateur/professionnel d'animaux d'espèces non domestiques. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations que j'apporte dans ce dossier »

2. FICHE D'INFORMATION DU DEMANDEUR :

- nom – prénom
- date et lieu de naissance
- profession actuelle
- adresse domicile
- téléphone
- adresse électronique (facultatif)

3. LISTE DES ESPÈCES ANIMALES POUR LESQUELLES LE CERTIFICAT DE CAPACITÉ EST DEMANDÉ

- noms scientifiques et vernaculaires des espèces demandées
- les statuts juridiques de ces espèces
- effectifs maximums envisagés :

Nom scientifique	Nom vernaculaire (1)	Effectif maximum	Statut juridique (2)	Observations

(1) Nom commun (Ex. perroquet gris du Gabon)

(2) Statut :
 espèce inscrite en annexe du Règlement CE n°338/97 (Convention de Washington)
 espèce protégée (France / Guyane)
 espèce dangereuse (annexe de l'arrêté du 21/11/1997)
 espèce inscrite dans la colonne (b) de l'annexe 2 de l'arrêté du 08 octobre 2018
 espèce inscrite dans la colonne (c) de l'annexe 2 de l'arrêté du 08 octobre 2018

4. PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITÉ OU DES QUATRE PREMIÈRES PAGES DU PASSEPORT

5. ATTESTATION SUR L'HONNEUR ÉTABLIE PAR LE DEMANDEUR FAISANT ÉTAT DE L'ABSENCE DE CONDAMNATION DE CELUI-CI PAR UNE JURIDICTION PÉNALE

LES DIPLÔMES ET EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

6. CURRICULUM VITAE DATÉ ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES JUSTIFICATIVES :

- Copie des certificats de capacité existants (cas d'une demande d'extension de certificat de capacité)
- Formation initiale en rapport avec la biologie et l'élevage des animaux
Joindre les photocopies des diplômes obtenus.
- Stages, expériences dans l'élevage (stages professionnels ou expériences personnelles)
Préciser les espèces concernées, les durées et les lieux.
Joindre les attestations de stage et attestations des employeurs
- Participation à des activités associatives en rapport avec les animaux ou la protection de la nature
Décrire ses actions à titre bénévole ou salarié au sein de structures associatives animalières ou naturalistes. Joindre les attestations correspondantes (copie de la carte d'adhésion, etc.)
- bibliographie et autres moyens d'enrichissement des connaissances (visites d'établissements, rencontres avec des personnes compétentes, etc.)

LE PROJET DU DEMANDEUR :

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

(Votre projet : établissement existant ou à créer)

7. IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT :

- ♦ Raison sociale
- ♦ Adresse du lieu de détention – Téléphone
- ♦ Numéro d'inscription au registre du commerce
- ♦ Date d'ouverture
- ♦ Date de votre prise de fonction dans l'établissement
- ♦ Superficie de l'établissement dans son ensemble
- ♦ plans de situation au 1/25000^{ème} -1/500^{ème}

8. ESPÈCES OU GROUPES D'ESPÈCES DÉTENUS

- ❖ noms scientifiques et vernaculaires
- ❖ les statuts juridiques de ces espèces
- ❖ effectifs maximums :

Nom scientifique	Nom vernaculaire (1)	Effectif maximum	Statut juridique (2)	Observations

(1) Nom commun (Ex. perroquet gris du Gabon)

(2) Statut :
espèce inscrite en annexe du Règlement CE n°338/97 (Convention de Washington)
espèce protégée (France / Guyane)
espèce dangereuse (annexe de l'arrêté du 21/11/1997)
espèce inscrite dans la colonne (b) de l'annexe 2 de l'arrêté du 08 octobre 2018
espèce inscrite dans la colonne (c) de l'annexe 2 de l'arrêté du 08 octobre 2018

- ❖ Pour chaque espèce ou groupe d'espèces :
 - entretenues dans les mêmes conditions,
 - détenues et demandées (cf. liste du paragraphe 3),

préciser les éléments suivants :

- les cohabitations possibles
- le cas échéant, les particularités du comportement et du mode d'organisation sociale
- le danger éventuel pour l'homme
- les procédés d'identification
- les actions de conservation éventuelles (préciser lesquelles)

9. INSTALLATIONS D'HEBERGEMENT DES ANIMAUX

❖ Plan d'ensemble des installations et des annexes

- Indiquer la situation dans l'environnement par rapport aux tiers et aux autres activités personnelles

❖ Présentation des installations

- nature de l'installation fixe (cages, enclos, volière, terrarium, bassin, aquarium), dimensions, densité en animaux, matériaux des parois de l'installation, nature du sol.
- Barrières supplémentaires ou autres moyens prévenant le contact entre les personnes et les animaux
- Chauffage (type et températures recherchées), éclairage artificiel, système de ventilation, taux d'hygrométrie
- Aménagement intérieur des installations : modalités d'enrichissement du milieu
- Matériels de capture et de contention
- Local de quarantaine, infirmerie, autres annexes (stockage des aliments, du matériel, etc.)

(Cette description peut être accompagnée de photographies, plans complémentaires ou croquis, qui permettent une meilleure visualisation).

10. ALIMENTATION

- Aliments, boisson, compléments vitaminés et minéraux
- Fréquences de distribution et de remplacement
- Autres particularités éventuelles de l'alimentation et précautions

11. REPRODUCTION

- Age de la maturité sexuelle,
- saison de reproduction,
- dimorphisme sexuel,
- moyens de maîtrise de la reproduction

12. PRÉVENTION DES MALADIES - NOTE SUR LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ANIMALE

- Principales maladies de l'espèce ou du groupe d'espèces
- Mesures sanitaires lors de l'introduction d'animaux
- Mesures sanitaires permanentes
 - Suivi de la qualité sanitaire des installations
 - Mise en place d'une pharmacie (descriptif)
 - Devenir des cadavres (circuit équarrissage- vétérinaire sanitaire- congélateur...)
- Concours d'un vétérinaire (nom, adresse)
- Mesures de prophylaxie médicale
- Autres mesures

13. MESURES D'HYGIÈNE

Nettoyage et désinfection des installations (indiquer les méthodes, produits utilisés et fréquences).

Systeme de traitement des eaux usées

14. REGLEMENTATION

- ↳ Textes réglementaires en vigueur
- ↳ Statuts juridiques des espèces et conséquences pratiques (acquisitions, cessions, marquage...)
- ↳ Extrait du registre d'entrée et de sortie (CERFA 15970*01)

Remarques : Cet exemple reprend les bases d'un établissement existant.

Pour le cas d'une demande de certificat de capacité en vue de la création d'un établissement, le projet doit comporter, en hypothèse, toutes les informations ci-dessus énumérées.

Si l'emplacement est déjà connu, il doit être précisé.

Le candidat est libre d'apporter toute information complémentaire qui lui semble utile.

2^{ème} Etape :

Acheminement du dossier en 2 exemplaires

- 1 dossier papier
- 1 dossier au format numérique (en fichiers PDF sur CD ROM, clé USB, ou transmission par voie électronique)

à

Direction Départementale de la Protection des Populations
Services Vétérinaires - Environnement
10 boulevard Gaston Doumergue
BP 76315
44263 NANTES Cedex 2

Un contact préalable est préférable avant tout envoi définitif des dossiers – Préparation des dossiers –
Informations : tél. 02.40.08.85.92

3^{ème} Etape :

**Passage devant la Commission Départementale
de la Nature, des Sites et Paysages
Formation spécialisée de la Faune Sauvage Captive**

4^{ème} Etape :

Signature par le Préfet de la décision d'attribution du certificat de capacité